

FO

LA FORCE SYNDICALE

Force Ouvrière
Voies Navigables de France



MOTION DES PERSONNELS D'EXPLOITATIONS FORCE OUVRIERE

PLUTÔT QU'UN NOUVEAU STATUT, UN VRAI DÉROULEMENT DE CARRIÈRE POUR LES PERSONNELS D'EXPLOITATION

Les personnels d'Exploitation Force Ouvrière s'opposent à la casse du statut organisée par la DRH du ministère. Ils mettront tout en œuvre pour que ce projet n'aboutisse pas.

Le projet d'un statut spécifique VNF était, selon l'administration, nécessaire pour la prise en compte d'un régime indemnitaire temporaire arrivant à échéance. A l'heure où le projet de décret statut VNF est présenté, l'administration prévoit le prolongement des indemnités temporaires.

Un troisième projet de décret est présenté pour instituer un emploi fonctionnel, qui serait sur une échelle identique à agent de maîtrise dans la fonction publique territoriale. Aucun document formel n'est proposé sauf une parole donnée. Cet emploi n'est pas un grade, mais un emploi à durée limitée et révocable à tout moment. L'objectif de ce dispositif n'a que pour seul objectif de favoriser le plan social de la loi 3DS, en rendant le transfert compatible dans la collectivité.

Les Personnels d'Exploitation **Force Ouvrière** :

- Refusent la casse du statut des PETPE en deux statuts spécifiques pour les Personnels d'Exploitation MTECT et pour les Personnels d'Exploitation de Voies Navigables de France
- Exigent le maintien d'un statut unique pour tous les Personnels d'exploitation du Ministère avec le maintien des spécialités statutaires
- Demandent la pérennisation à minima de la rémunération accessoire des personnels d'exploitation contraints à la mobilité suite aux réorganisations de service

Les Personnels d'Exploitation **Force Ouvrière** revendiquent:

- **Un plan de requalification** de la catégorie C en catégorie B pour les CEEP qui pour la plupart occupent déjà des postes de catégorie B ;
- **Le reclassement** des AE à l'échelle C2 de rémunération et des AEP à l'échelle C3 ;
- Une amélioration de la grille indiciaire afin de permettre un vrai déroulement de carrière,
- Demandent que la PTETE soit réévaluée
- Demandent l'augmentation de la valeur du point d'indice pour garantir des salaires décents et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 (25 % a minima)
- **RETRAITE** : l'intégration de la totalité des primes dans le calcul du droit à pension
- L'obtention de 25% de bonification du service actif pour permettre un départ anticipé à la retraite, sans décote, en lien avec la dangerosité et la pénibilité des missions reconnues
- La possibilité d'un avancement d'échelon ou de grade dans le cas d'une blessure grave dans l'exercice des fonctions, ou d'une promotion à la catégorie supérieure à titre posthume pour les agents mortellement blessés.
- **Force Ouvrière** rejette également le COP et les suppressions d'effectif et les restrictions budgétaires dont il est porteur.
- **Force Ouvrière** exige également la pérennisation d'un texte permettant d'assurer le maintien des rémunérations des agents soumis aux restructurations.

- Que **les taux de promotions soient augmentés**, et qu'ils permettent notamment aux agents du grade C3 un accès à la catégorie B mieux dimensionné et synonyme de progression de carrière.
- **Une formation technique spéciale** portant notamment sur la sécurité et la prévention,
- l'organisation du travail et l'encadrement d'équipes.
- **Refus** d'un statut spécifique pour les Personnels d'Exploitation de Voies Navigables de France,
- **Maintien** d'un statut unique pour tous les Personnels d'exploitation du Ministère
- **L'arrêt des baisses des effectifs** et le recrutement important et immédiat de personnels sous statut et la titularisation des contractuels pour assurer toutes les missions dans de bonnes conditions, qu'elles soient d'exploitation, techniques ou administratives,

Les personnels d'Exploitation **Force Ouvrière** demandent que s'engage dès à présent une vraie négociation sur ces revendications et l'abandon immédiat des projets statutaires.

Force Ouvrière rappelle son opposition et demande l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique qui remet en cause le statut général des fonctionnaires, l'égalité des droits

